

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 19 mars 1988

Samedi 19 mars 1988, à 10 h. précises, à Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

Départ vis-à-vis de la gare, devant l'Hôtel Continental (bus N° 3). Le parc à voitures du Comptoir étant inutilisable cette année, prière de prendre vos dispositions.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1987 (voir journal de mai 1987, pages 150 à 158).
4. Rapport du président.
5. Finances: 5.1. Comptes 1987; 5.2. Rapport de la commission de vérification; 5.3. Budget 1988; 5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1988; 5.5. Fixation de la cotisation 1989.
6. Contrôle du miel. Rapport du responsable de ce dicastère (voir journal de mars 1988).
 - 6.1. Acceptez-vous, au sens de l'accord donné lors de l'AD 1987 à Lausanne, que le contrôle du miel au réfractomètre ainsi que la tenue du fichier y relatif et la distribution des étiquettes commandées soient exécutés par les fédérations, sous la surveillance de la SAR?
 - 6.2. Acceptez-vous la contre-proposition, au sens du rapport du contrôle du miel, de garder l'exécution de ce contrôle par le responsable de l'Office du miel SAR, tout en lui attribuant un aide dûment rémunéré pour cette tâche, aide collaborant avec le responsable pour la formation des contrôleurs et des apiculteurs dans le domaine du contrôle du miel?
 - 6.3. Acceptez-vous la mise en étude de la création d'un sceau SAR pour l'oblitération des étiquettes délivrées par les fédérations, les validant en lieu et place du timbre SAR?
 - 6.4. Acceptez-vous la proposition qu'une taxe unique de Fr. 5.— soit perçue par tranche de 500 kg de miel contrôlé et par contrôle, quel que soit le nombre d'échantillons prélevés lors d'un contrôle de miel?
7. Assurance contre le vol, l'effraction et les déprédations; modification de l'article 3 (voir journal pages suivantes).
8. Adoption des rapports publiés dans le journal.
9. Concours des ruchers.
10. Renouvellement au comité des mandats de MM. Paul Girod et Antoine Rosselet.

11. Election au comité central d'un nouveau membre, en remplacement de Marc Léchaire, démissionnaire.
12. Honorariat.
13. Vœux des sections.
14. Propositions individuelles du comité et divers.

A 13 heures, repas en commun (voir menu en page 51).

Conformément à l'article 21 des statuts, seuls les délégués des sections et des fédérations sont indemnisés pour les frais de déplacement (prix du billet CFF, 2^e classe).

Ils voudront bien remplir les bulletins pour frais de déplacement et les remettre à l'entrée de la salle à MM. Girod, Thiévent et Casutt. Ils seront remboursés entre 9 h. 15 et 9 h. 45.

Pour le comité: **A. Rosselet**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1987

ACTIFS

1. Caisse	199.36
2. CCP	775.53
3. Banque Cantonale Vaudoise	941.60
4. Crédit Foncier Vaudois	1 318.55
5. Banque de l'Etat de Fribourg	15 989.35
6. Union de Banques Suisses	—.—
7. Titres	103 300.—
9. Annonces à encaisser	10 589.—
10. Bibliothèque	3.—
11. Matériel, diplômes, insignes	2 087.35
12. Etiquettes	—.—
13. Actifs transitoires	27 188.75
	162 392.49

PASSIFS

20. Fonds Propagande	51 243.09
21. Fonds Aide à l'apiculture	24 000.—
22. Fonds Etudes et distinctions	8 670.40
23. Fonds Assurance vol	26 605.90
24. Fonds Bertrand - Réserve	9 361.—
25. Fonds Entraide	5 436.—
26. Fonds Dommages	18 000.—
28. Passifs transitoires	5 701.35
30. Capital - Bénéfice 1987	13 374.75
	162 392.49

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1987

CHARGES

100. Assemblée des délégués	7 650.55
101. Comité	5 368.—
102. Gérance et loyer	2 500.—
103. Fournitures de bureau	1 014.85
104. Impôts	700.—
105. AVS, allocations familiales	320.—
106. Ports	626.65
107. Téléphones	254.90
108. Taxes CCP	222.10
109. Stations d'observations, pesées	1 246.30
110. Propagande, contrôle du miel	2 201.50
111. Assurance RC	4 326.—
113. Frais de la bibliothèque	2 466.05
114. Journal suisse d'apiculture	72 495.75
115. Cotisations à charge	4 069.—
116. Frais de gérance et garde	115.80
118. Frais divers	3 523.10
120. Aide à l'apiculture, vulgarisation	57 314.35
	166 414.90

PRODUITS

151. Cotisations perçues	98 216.—
153. Annonces du journal	21 003.—
154. Abonnement divers	3 656.—
155. Intérêts des fonds	7 628.40
156. Subsidés divers	46 652.25
157. Ventes diverses	279.—
159. Recettes du contrôle du miel	2 355.—
	179 789.65

30. Capital : bénéfice 1987	
	13 374.75

Etat des titres au 31 décembre 1987

Valeur nominale

Banque Cantonale Vaudoise, obl. à 3½ %, de 1978 au 1.5.1993. 26.630.00	10 000.—
Banque de l'Etat de Fribourg, obl. à 5 %, de 1981 au 30.1.1993. 27.585.00	5 000.—
Banques Cantonales Suisses, LDG à 3½ %, de 1979 au 15.6.1994. 48.902.00	10 000.—
Chemins de fer Brigue-Viège-Zermatt, obl. à 4 %, de 1979 au 15.4.1989. 102.913.00	5 000.—
Eurofima, Bâle, obl. à 3¾ %, de 1979 au 3.4.1994. 105.301.00	10 000.—
Eurofima, Bâle, obl. à 5¼ %, de 1980 au 8.10.1992. 105.319.00	8 000.—
Ville de Vienne, obl. à 5¼ %, de 1977 au 28.2.1992. 427.694.00	15 000.—
Banque de l'Etat de Fribourg, BDC 6 %, remb. 25.3.1988. 1.318.132.00	10 000.—
Deux parts du Comptoir Suisse Lausanne. 161.099.00	p.m.
Une part à l'USP, nominal, Fr. 1000.—, estimée	300.—
Caisse Raiffeisen Sommentier, BDC 5¼ %, remb. 12.5.1989. 1.329.003.00	10 000.—
Caisse Raiffeisen Sommentier, BDC 5 %, remb. 25.2.1990. 1.329.004.00*	10 000.—
Crédit Agricole et Industriel de la Broye, BDC 5 %, remb. 29.10.1990. 1.347.085.00*	10 000.—
	103 300.—

Titres échus en 1987 et remboursés:

Crédit Foncier Vaudois, obl. à 5¼ %, 1972/1987	6 000.—
Crédit Foncier Vaudois, obl. à 5¼ %, 1972/1987	5 000.—
Banque de l'Etat de Fribourg, obl. à 6 %, 1982/1987	10 000.—

* Titres souscrits en 1987

BUDGET DE L'EXERCICE 1988

CHARGES

100. Assemblée des délégués, vétérans SAR	7 700.—
101. Comité, président, secrétaire	7 900.—
102. Gérance et loyer	2 500.—
103. Fournitures de bureau	1 500.—
104. Ports	650.—
105. Téléphones	300.—
106. Taxes CCP	300.—
107. Impôts	700.—
108. AVS, allocations familiales	320.—
109. Stations d'observation	1 100.—
110. Assurance RC	4 326.—
111. Contrôle du miel, instructions aux contrôleurs	3 700.—
112. Prestations de tiers	600.—
113. Frais de la bibliothèque	2 700.—
114. Frais du journal	79 000.—
115. Cotisations à charge	4 100.—
116. Vulgarisation	48 000.—
117. Propagande : étiquettes, sacs, panneaux	—.—
118. Concours des ruchers	2 000.—
119. Frais de garde	120.—
120. Vols et déprédations	—.—
121. Frais divers : révision des comptes, jubilés, représentations, délégués FSSA	3 500.—
	171 016.—

PRODUITS

151. Cotisations, membres des sections	94 000.—
152. Abonnements, membres individuels suisses	2 800.—
153. Abonnements, membres individuels étrangers	1 250.—
154. Annonces du journal	18 000.—
155. Intérêts des fonds	6 600.—
156. Vulgarisation	46 000.—
157. Recettes du contrôle du miel	2 000.—
158. Recettes de la propagande	—.—
159. Recettes des étiquettes, sacs, panneaux	—.—
160. Recettes des surprimes	—.—
161. Recettes diverses	100.—
	170 750.—

Déficit du budget 1988 : Fr. 266.—

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1987

Conformément à ses obligations, la commission de vérification, composée de MM. J.-L. Héritier (Sion), M. Orsat (Val-de-Ruz), F. Cottet (Veveyse) a procédé le 23 janvier 1988 à la vérification des comptes de l'exercice 1987 de la SAR. Elle a pris connaissance de la comptabilité établie par M. Fragnière sur PC Informatique et par M. Joseph Girard, trésorier de la SAR. Elle a procédé intégralement au contrôle des pièces comptables, recettes et dépenses. Aucune erreur n'a été décelée. La comptabilité est très bien tenue et la commission recommande à l'assemblée générale l'acceptation des comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge au caissier de sa gestion. La commission relève notamment le bénéfice de l'exercice, d'un montant de **Fr. 13 374.75**. La somme du bilan présente un montant de Fr. 162 392.49.

La commission de vérification recommande vivement que les fiches de contrôle des miels soient groupées par chaque responsable des sections, afin de réduire le nombre des écritures comptables. Tout comme les surprimes pour vol et déprédations à partir de 11 ruches. Cette surprime doit être jointe à la cotisation annuelle et le caissier des sections verse en bloc au caissier SAR.

Elle remercie l'administrateur-caissier pour la bonne tenue des comptes présentés et pour son dévouement.

Romont, le 23 janvier 1988

Pour la section de Sion:
J.-L. Héritier

Pour la section du Val-de-Ruz:
M. Orsat

Pour la section de la Veveyse:
F. Cottet

VÉTÉRANS SAR: 60 ANS DE SOCIÉTARIAT ET PLUS

INVITATION

1928-1988, 60 années de sociétariat et plus, voilà une fidélité qui doit être marquée. Ces vétérans méritants sont invités à se joindre aux délégués de section qui assisteront à l'assemblée générale prévue à Lausanne le 19 mars 1988.

Les présidents de section sont invités à faire le nécessaire pour que le plus grand nombre possible d'entre eux assistent à nos délibérations.

La SAR se fera un plaisir d'offrir à ces anciens une journée de reconnaissance ainsi que le repas de midi.

Société romande d'apiculture
Le préposé aux vétérans: **Albert Thiévent**

Assurance vols et déprédations

Modification de l'article 3 des statuts de la Caisse d'assurance contre le vol, l'effraction et les déprédations, de la Société romande d'apiculture.

Votre comité réuni en séance samedi 16 janvier 1988 a, selon l'art. 12, al. 2 desdits statuts, décidé de proposer à notre assemblée du 19 mars de cette année la modification de l'article 3.

Nouveau texte:

La garantie de la Romande est limitée à Fr. 120.— pour une forte colonie d'abeilles.

Pour le matériel apicole de bonne fabrication, il sera payé 80 % du prix de catalogue des établissements d'articles apicoles de Suisse.

La garantie de la Romande est limitée au maximum à Fr. 5000.— par cas et par membre, sans participation du lésé.

Il ne sera pas payé d'indemnité inférieure à Fr. 30.—.

Chers amis apiculteurs, 1988 sera l'année de la révision des statuts de notre caisse d'assurance, ce qui veut dire qu'à l'assemblée des délégués 1989, nous vous demanderons d'adopter des nouveaux statuts.

Mais pour l'instant nous vous demanderons à l'assemblée du 19 mars 1988 d'approuver la modification de l'article 3, afin que les nouveaux barèmes puissent être appliqués en 1988 déjà.

En vous remerciant d'avance pour la part active que vous apporterez à notre société, je vous donne rendez-vous à Lausanne le 19 mars 1988.

Le préposé aux assurances SAR:
P. Girod

Menu de l'Assemblée des délégués

Quiche vaudoise

★

Demi-coquelet de la ferme doré au four

★

Pommes frites — Petits pois à la française

★

Tourte glacée Forêt-Noire ou fromage de Gruyère

*(Fr. 28.50 par personne, service et café à discrétion compris,
boissons non comprises).*

Une ombre au tableau : Un grand Vaudois prend sa retraite



Président de la Fédération vaudoise d'apiculture, Marc Léchaire fit son entrée au comité central SAR en 1976.

Sa jeunesse, sa brillante intelligence, son cœur grand et bon, son dynamisme, son esprit d'initiative, son fair-play bien connu, mais surtout son esprit typiquement vaudois, lui permirent d'accomplir douze années merveilleuses et bien remplies au comité central, sans qu'une seule de ses qualités ne s'émousse au fil de cette intense activité.

Tout d'abord chargé de la rubrique «Conseils aux débutants», qu'il maîtrisa avec beaucoup de compétence, Marc Léchaire s'attela ensuite à la mise au point du contrôle du miel, avec une rigueur tout helvétique et la

précision d'un banquier. Il ne compta ni son temps, ni même celui de son épouse, ne visant qu'à rendre toujours plus performant un contrôle auquel il tenait plus qu'à tout. Ses efforts ne seront pas vains, car son successeur assume cette tâche avec toute la disponibilité, la compétence et le sérieux nécessaires, pour le bien de l'apiculture romande.

Vice-président depuis 1983, Marc Léchaire fut ensuite chargé du dicastère «Pesées et stations d'observation». Il termine son mandat en qualité de secrétaire de la Société romande d'apiculture.

Au cours de sa longue carrière, tant à la SAR qu'à la Fédération des sociétés suisses d'apiculture, Marc Léchaire s'est toujours engagé pleinement dans toutes les tâches qu'il a entreprises, guidé seulement par ses convictions et le souci de l'efficacité.

Qu'il jouisse dès lors d'une longue et agréable retraite, bien méritée, et que sa charmante épouse en profite ! Tous ses collègues garderont de lui l'image d'un sympathique, vrai et grand Vaudois !

Amicalement.

Le président :
Antoine Rosselet

À VENDRE

1 rucher vide pour 24 colonies Burki.
2 ruchers complets de 24 colonies Burki.
15 beaux nucléis.

Colonies sur cadres et toujours **tabac pour la pipe.**

Gustave Duruz, 1434 Ependes. Tél. (024) 35 12 59